

COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Perturbateurs Endocriniens // Climbazole // Plateforme NEC // Zinc pirithione //Export Russie // Aromadays.

Perturbateurs Endocriniens : une liste de 28 substances évaluées par la Commission Européenne



La Commission Européenne poursuit son approche stratégique sur l'évaluation des substances pouvant avoir des propriétés perturbant le système endocrinien. Après la publication, en novembre dernier d'une communication intitulée "Vers un cadre européen détaillé sur les perturbateurs endocriniens" ainsi qu'un rapport sur une "révision du règlement cosmétique concernant les substances présentant des propriétés perturbant le système endocrinien" (cf newsletter 102),

la Commission publie la liste des 28 substances qui feront l'objet d'une évaluation par le SCCS et l'ECHA.

- Un premier groupe de **14 substances « à priorité élevée »** (dont le Triclosan, le benzophenone-3, le BHT, le Propylparaben ou le Benzyl salicylate...) fait actuellement l'objet d'une évaluation sous REACH pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne confirmées ou préoccupantes.

Des contributions sur l'évaluation de ces substances sont possibles. Cosmed les reçoit jusqu'au 15 septembre 2019 par mail à s.cuvellier@cosmed.fr pour transmission à la CE.

- Les 14 substances restantes (dont le BMHCA, le D5 et les 2 autres parabens ..) ont récemment été évaluées par le SCCS et jugées sûres et/ou ont été récemment classées comme CMR sous CLP. Elles font l'objet d'une préoccupation environnementale mais ne constituent pas une menace pour la santé humaine.

Sur la base des données récoltées, le SCCS sera alors mandaté après l'été pour évaluer les risques puis émettre des recommandations d'utilisation sous règlement Cosmétique ou sous REACH.

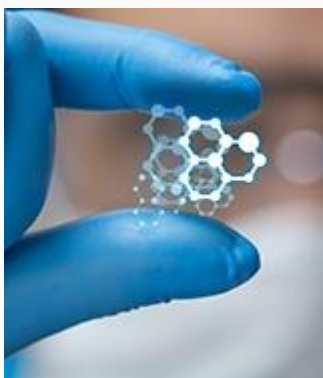
[// Plus d'infos](#)



Nouvelles restrictions et nouvel usage pour le Climbazole

Les **restrictions d'utilisation de ce conservateur** ont été durcies le 7 mai 2019 avec la publication au Journal Officiel de l'Union Européenne du nouveau règlement (UE) n°2019/698. A partir du 27 novembre 2019, l'utilisation de la substance en tant que conservateur est réduite à 0.2% dans certaines catégories de produits (lotions capillaires, crèmes visage, soins pour les pieds). En outre, un **nouvel usage** a été autorisé en tant qu'agent antipelliculaire à une concentration maximale de 2%.

[// Plus d'infos](#)



La Plateforme Technologique NEC (Nano Eco Conception) pour une déclaration sereine des nano-substances dans REACH

NEC est un projet de plateforme analytique regroupant 4 laboratoires publics (dont le CNRS et Aix-Marseille Université) et 10 PME implantées en région Sud, qui offre des solutions techniques pour accompagner les industriels dans la déclaration de leurs nano-substances dans la réglementation REACH. Elle met à disposition des outils analytiques allant de la caractérisation des nanomatériaux (taille, nombre, chimie, structure...) à l'éco-conception des produits finis (analyse de cycle de vie, transformation, exposition dans l'air, l'eau, et le sol, écotoxicité et toxicité humaine).

Pour toute information : labille@cerege.fr



Zinc pyrithione : nouveau conservateur dans le viseur du SCCS...

En septembre 2018, une proposition de l'ECHA visait à classer le zinc pyrithione en tant que substance CMR 1B (cancérogène supposé pour l'être humain). Conformément à l'article 15 du règlement cosmétique, l'utilisation de cette substance dans les produits cosmétiques est conditionnée à un avis positif du SCCS. Le comité a donc été saisi pour une évaluation du zinc pyrithione et devrait publier son avis d'ici le mois d'octobre 2019. A Suivre...

[// Plus d'infos](#)



Export Russie : préparez-vous au nouveau règlement !

Un amendement, publié le 6 mai 2019 et applicable à compter du 6 mai 2020, vient modifier les conditions d'exportation d'un produit cosmétique dans l'Union Economique Eurasienne. Cet amendement prévoit notamment :

- De nouvelles définitions ;
- L'interdiction d'utiliser du saccharose et d'autres glucides facilement fermentables comme ingrédients de produits d'hygiène buccale ;
- De nouvelles mentions obligatoires pour les aérosols ;
- L'étiquetage des échantillons ;
- Une nouvelle procédure pour assurer la conformité des produits cosmétiques avec les réglementations techniques, sans études supplémentaires ou répétées (tests) ;
- La modification des annexes des substances interdites et restreintes...

[// Plus d'infos](#)



Aromadays : preuves scientifiques modernes de l'aromathérapie

Ce **congrès de référence des huiles essentielles** aura lieu les **4&5 juillet à Avignon** pour partager les dernières connaissances sur les preuves scientifiques modernes de l'aromathérapie.

Le marché des huiles essentielles ne cesse de croître, porté par l'engouement des consommateurs pour le « naturel ». En 2015, on notait une production mondiale de 180 000 tonnes d'huiles essentielles. On estime que cette production devrait plus que doubler d'ici 2024 avec notamment un intérêt fort pour l'aromathérapie.

La conception, les allégations et la prescription des produits à base d'huiles essentielles sont donc des enjeux majeurs pour les industriels, les professionnels de santé et les producteurs.

Le congrès Aromadays, organisé par Cosmed traitera des preuves scientifiques modernes de l'aromathérapie, ainsi que des allégations, de la prévention des risques et du bon usage des Huiles Essentielles.

[// Plus d'infos](#)



COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2019 COSMED TOUS DROITS RESERVES